

**Décision n° 2012/06-01 relative
à l'habilitation du Groupe Institut catholique d'arts et
métiers (ICAM)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique
--

- Vu la demande présentée par le Groupe Institut catholique d'arts et métiers (ICAM) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Yves Bréval (rapporteur principal), Pascal Ray, Manuel Samuélidès (membres de la CTI), Geneviève Inglebert, Pierre Larroque (experts) et Martin Coudière (expert élève-ingénieur) et présenté lors de la séance plénière du 12 juin 2012
- Le Directeur Jean-Michel Viot entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Le groupe ICAM est une association de type loi 1901, comptant 5 membres fondateurs et 6 membres associés, dont le siège social est basé à Paris. L'ICAM est membre de la FESIC. Il dispense ses formations dans les trois centres à Lille, Nantes et Toulouse et propose d'en ouvrir un nouveau en région parisienne à Sénart. Il compte par ailleurs deux écoles à l'étranger (une en Afrique et l'autre en Inde). Il est membre de plusieurs pôles de compétitivité, de deux IRT et de deux PRES (« Université Lille Nord de France » et UNAM « Université Nantes Angers Le Mans »).

L'institut forme des ingénieurs en cinq ans après le baccalauréat. Il est habilité à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'ICAM (en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue) et dans une spécialité « mécanique et automatique » (en formation continue et en formation initiale par apprentissage), dans ses différents centres, en partenariat avec les ITII Nord Pas de Calais, Bretagne, Midi-Pyrénées et l'IST de Vanne.

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement, à compter de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé en formation initiale sous statut d'étudiant, dans la spécialité « mécanique et automatique », en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Nord Pas-de-Calais (centre de Lille), l'IST Vendée (centre de Nantes / La Roche-sur-Yon), l'ITII Bretagne (centre de Nantes / Vannes) et l'ITII Midi-Pyrénées (centre de Toulouse).

Par ailleurs, l'ICAM souhaite l'ouverture d'un nouveau centre de formation à Sénart.

1- Caractéristiques globales

L'ICAM a pour politique de délivrer une formation unique dans tous ses centres, que ce soit en formation initiale ou par l'apprentissage.

L'objectif est de former et certifier des ingénieurs capables de gérer les aspects organisationnels, économiques, financiers, humains et techniques d'un projet dans le champ d'action d'un ingénieur généraliste. L'institut a créé «l'experiment», vocable spécifique désignant une expérience personnelle, le plus souvent à l'étranger, sans rapport avec les études mais à fort caractère humanitaire. Dans tous ses sites, il souhaite développer une véritable culture d'entreprise et mettre en œuvre des principes pédagogiques uniques (issus de la pédagogie jésuite).

L'ICAM diplôme environ 650 ingénieurs par an. Il met en œuvre trois mastères spécialisés (30 diplômes par an). Il dispense une importante formation professionnelle à Lille et Nantes pour des jeunes en échecs scolaires, des adultes en requalification, des salariés d'entreprise (500 personnes par an). À Toulouse et Lille, il forme en 2 ans des jeunes en rupture de scolarité au métier de tourneur fraiseur.

2- Formation sous statut d'étudiant

La formation d'Ingénieur ICAM entend répondre aux besoins du monde professionnel en termes :

- d'ingénieurs généralistes ayant une culture scientifique et technique large
- d'acteurs de l'entreprise, ayant une approche globale de celle-ci et de ses enjeux
- d'hommes et de femmes, animés d'une confiance fondamentale dans l'autre

Les compétences attendues se déclinent selon 3 dimensions :

- Dimensions scientifique et technique : aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales, connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité, maîtrise des méthodes et des outils du métier d'ingénieur
- Dimensions humaine, sociétale et entrepreneuriale : capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer (engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes), prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels (compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité), respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique
- Dimension internationale : aptitude à travailler en contexte international en maîtrisant une ou plusieurs langues étrangères

Le parcours de formation est pensé sur 5 ans et est structuré en deux cycles :

- les 3 premières années constituent le cycle fondamental, elles posent le socle de connaissances et de compétences communes de l'ingénieur.
- les 2 dernières années complètent la formation selon une approche professionnalisante et partiellement individualisée ; elles constituent le cycle professionnalisant.

3- Formation sous statut d'apprenti et par la formation continue

La formation partage les objectifs généraux de la formation sous statut d'étudiant, avec la volonté de promouvoir des ingénieurs dotés d'atouts spécifiques et reconnus : exercice d'une forme d'intelligence inductive, alternance régulière entre immersion et prise de recul, approche des problèmes dans leur complexité pluridisciplinaire, développement d'une force opérationnelle par l'obligation d'efficacité dans les missions.

Les compétences spécifiques incluent des orientations sur l'innovation, la conception de produits et le pilotage industriel.

La formation par apprentissage est construite sur 5 années. Elle prévoit une remise à niveau scientifique en deux années qui sont en fait deux ans d'un cycle BTS, suivi de la formation par l'apprentissage proprement dite sur les 3 dernières années.

Par ailleurs, la CTI a noté le dispositif adopté pour la formation des stagiaires de la formation continue.

4- Évolution de l'école

Lors de la dernière évaluation de la CTI, l'habilitation de l'ICAM avait été renouvelée pour une durée de 6 ans à compter de 2006, avec un rapport intermédiaire à 3 ans pour l'ouverture de la recherche dans chaque région et l'évolution de la communication du groupe ICAM et des structures en partenariat.

Le rapport intermédiaire a été validé par la CTI, qui a noté le plan stratégique de développement de la recherche structurée pour les différents centres et les résultats déjà obtenus.

Les autres recommandations plus générales ont été largement prises en compte : augmenter les niveaux de qualification du corps des enseignants permanents (recrutement en termes de doctorat et HDR) ; ouvrir et développer des relations avec des partenaires universitaires locaux et régionaux ; ouvrir l'ensemble des formations à l'international ; mettre la maquette en conformité avec la réglementation ; mettre en place le dispositif de VAE pour toutes les formations ; établir la fiche RNCP.

5- Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les **points forts** de l'ICAM :

- Un sentiment d'appartenance très important de la part des personnels et des élèves
- Une équipe pédagogique solide bien engagée dans les activités de recherche et une activité de recherche très liée aux préoccupations des industriels et des responsables dynamiques.
- Une équipe de direction dynamique
- Une démarche compétence bien engagée, mais à affiner
- Le maintien de la taille des promotions dans chaque site à un niveau dit « humain », (soit 100 élèves maxi)
- Des locaux bien adaptés à la formation sur chaque site
- Des enseignants chercheurs dans le domaine des sciences humaines

Et ses **points faibles** :

- La démarche qualité à conforter notamment par la mise en place d'un responsable qualité et la mise en place de procédures formelles

- L'évaluation des enseignements n'est pas formalisée ainsi que le retour et l'exploitation
- Le plan d'actions pour le maintien du patrimoine et la mise aux normes des anciens bâtiments devrait être mieux formalisé avec la planification des travaux.
- L'approche VAE n'est pas aboutie, la différence entre compétences et connaissances n'est pas évidente pour l'équipe de direction.

En conséquence, la CTI décide le **renouvellement pour une durée de 6 ans** à compter de la rentrée 2012, de l'habilitation du Groupe Institut catholique d'arts et métiers (ICAM) à délivrer les titres suivants :

- ✧ *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'étudiant (formation dans les centres de Lille, Nantes et Toulouse)*
- ✧ *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique et automatique, en partenariat avec l'ITII Nord-Pas-de-Calais, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (formation dans le centre de Lille)*
- ✧ *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique et automatique, en partenariat avec l'IST Vendée, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (formation dans le centre de Nantes – site de La Roche-sur-Yon)*
- ✧ *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique et automatique, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (formation dans le centre de Nantes – site de Vannes)*
- ✧ *Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique et automatique, en partenariat avec l'ITII Midi-Pyrénées, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue (formation dans le centre de Toulouse)*

Par ailleurs, la CTI émet une **décision favorable, pour 3 ans** à partir de la rentrée 2012, à la préparation, dans un nouveau centre en cours de création sur le territoire de l'agglomération nouvelle de Sénart, du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, en formation initiale sous statut d'étudiant.*

Les premiers diplômés le seront à l'issue de l'année universitaire 2016/2017. Si le Groupe ICAM souhaite qu'un diplôme d'ingénieur puisse être préparé dans ce nouveau centre dans le cadre de l'apprentissage, un dossier devra être soumis à la Commission.

Pour l'école la CTI recommande de :

- Améliorer la qualité avec la mise en place d'un véritable plan qualité
- Poursuivre le travail sur le référentiel, et mettre en place la VAE en cohérence avec ce référentiel
- Développer les stages à l'international
- Piloter l'évaluation des enseignements
- Développer la capacité de travail en autonomie des élèves du cycle ingénieur et préparatoire
- Augmenter la part des interventions externes (vacataires industriels)

Pour le site de Sénart, la CTI émet les recommandations suivantes, qui feront l'objet d'un compte-rendu dans le rapport à 3 ans :

- Mettre en place un environnement culturel et universitaire pour les élèves et apprentis
- Formaliser et établir les conventions avec les partenaires, notamment universitaires

- Mettre en place sur site une équipe de direction et une équipe pédagogique permanentes en rapport avec les objectifs
- Définir et établir l'ancrage recherche de la formation
- Limiter les flux d'élèves et les effectifs aux estimations initiales
- Suivre la réalisation des locaux pour l'école et l'hébergement des élèves

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - aux diplômés suivants :

- ✧ Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, sans spécialité
- ✧ Ingénieur diplômé de l'Institut catholique d'arts et métiers, spécialité Mécanique et automatique

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Massé', with a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe Massé